

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'HÉRAULT**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Hérault est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Par rapport à l'année 2020, le nombre de dossiers déposés dans l'Hérault a augmenté de 14,7 % en 2021, hausse plus marquée qu'en Occitanie (+13,1 %) et qu'au niveau national (+11,2%). Comparé à 2019, année de référence avant la pandémie, nous observons néanmoins un recul de -10,5 % dans l'Hérault, repli moins important toutefois qu'en Occitanie (-14,5 %) ou en France (-15,5 %). Malgré le rebond constaté en 2021, les dépôts dans le département de l'Hérault ont donc moins baissé qu'aux niveaux régional et métropolitain si l'on se réfère au niveau d'avant crise.

La proportion de redépôts est toujours en tendance baissière (-3,8 points par rapport à 2020) dans l'Hérault. Elle représente désormais le tiers du total des dépôts (34%), soit un taux nettement inférieur aux autres périmètres (38,4 % pour l'Occitanie, 43,8 % en France).

À noter que dans le contexte sanitaire difficile, la Commission a continué à se réunir tous les 15 jours (en audioconférence) et que le Secrétariat a fonctionné normalement durant toute l'année grâce à une procédure efficace largement dématérialisée et un mode de réception multicanal des dossiers de surendettement performant.

**Recevabilité et orientation**

Le taux de dossiers irrecevables reste stable à 3,6% et inférieur à ceux du périmètre régional ou national (respectivement 4,7% et 4,5%). Sur les 81 dossiers concernés par l'irrecevabilité, près de la moitié (45,7 %) comportait un bien immobilier ; cette proportion a notablement progressé par rapport aux deux derniers exercices (27,3 % en 2020 et 33,6 % en 2019), et est nettement supérieure au niveau régional (30,3 %) et national (30,7 %).

Le nombre de dossiers examinés par la Commission de l'Hérault avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier représente 49 %, alors qu'au plan national ce taux n'est que de 45,7 %.

De fait, la proportion de dossiers orientés par la Commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) s'élève à 49 % des dossiers dans l'Hérault, soit presque un dossier sur deux (3 points de plus qu'au niveau régional et 6 points de plus qu'au niveau national). Même si elle s'inscrit en légère baisse par rapport aux deux dernières années (49,8 % en 2020 et 48,9 % en 2019), cela traduit des situations financières plus fragiles sur le ressort de l'Hérault. La part des dossiers orientés par la Commission vers un réaménagement de dettes a augmenté en 2021, avec 50,6 % contre 49,3 % en 2020 et 48,9 % en 2019.

La proportion de dossiers orientés par la Commission vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire est en revanche très faible (0,4%) et ce constat s'applique également au niveau national.

Il est à noter que la proportion entre rétablissement personnel d'une part ou réaménagement de dettes d'autre part, reste relativement stable sur les 3 périmètres géographiques.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Le nombre de situations traitées (2 249 dossiers) est supérieur aux dépôts de l'année (2 055) témoignant que la Commission a significativement accéléré le délai de traitement et a de ce fait diminué le stock de dossiers en cours d'instruction.

La solution majoritairement apportée au traitement des situations de surendettement dans l'Hérault demeure cette année encore les mesures imposées suite rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (44,3 %), puis les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (38,8 %).

La proportion des plans définitifs réglant la situation de surendettement de dossiers comportant un bien immobilier s'élève à 2,1 % des dossiers dans l'Hérault. En Occitanie et au niveau métropolitain, ce taux est de 3,4 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission de l'Hérault continue à privilégier la recherche de solutions pérennes réglant la situation de surendettement conformément à la volonté du législateur, avec une illustration concrète au regard de la réduction du taux de redépôt (cf. infra). Pendant la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont toutefois demandé de tenir compte des circonstances particulières et cela a eu pour conséquence d'augmenter la part de mesures provisoires par rapport à ce que nous avons pu constater en 2020 et 2019. Le taux de mesures d'attente ressort ainsi à 9,5%, en progression de 3,4 points par rapport à 2020 et de 5,4 points par rapport à 2019. Cette tendance haussière des mesures d'attente en 2021 se retrouve aux niveaux régional et national, de manière un peu moins marquée.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT**  
**AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES**  
**ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunions avec les juges et greffiers des tribunaux judiciaires de Béziers, Montpellier et Sète.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Depuis 2019, les informations liées à la recevabilité des dossiers sont transmises aux CCAPEX via le système d'information EXPLOC.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 21 dont 19 webinaires</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 392</i> <i>4 réunions avec les PCB34</i>	Présentation de la procédure de surendettement (constitution du dossier, déroulement de la procédure jusqu'à sa finalisation). Présentation du portail de dépôt d'un dossier en ligne. Inclusion bancaire. Échanges avec les PCB et les services de l'État.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 1</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 22</i>	Journée de lutte contre l'illettrisme.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 12</i> <i>Nombre de participants : 452</i>	2 interventions auprès de 42 élèves de collège Accueil de 17 collégiens de 3 <sup>e</sup> dans le cadre de leur stage d'observation 2 interventions auprès MLI jeunes de Montpellier (29 jeunes) 1 webinaire sur l'économie « changement climatique et économie » pour les élèves de lycée et FAC (112 personnes) 13 sessions sur l'éducation budgétaire dans le cadre du SNU (Service National Universel) – 2 centres dans l'Hérault – 260 jeunes 3 visioconférences sur l'économie auprès de 83 professeurs Concours Prix de l'Excellence Économie (77 composants pour l'académie de Montpellier)

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les dossiers orientés en rétablissement personnel avec liquidation judiciaire engendrent une durée d'instruction par les magistrats très longue et de ce fait entraînent des durées de fichage des débiteurs sur de longues périodes.
- Les situations avec des biens en indivision restent problématiques quant à la mise en pratique par les débiteurs d'actes pour sortir de l'indivision ou vendre les parts.


## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les mesures d'accompagnement social et ou MASP ne sont que trop rarement effectivement mises en place par les débiteurs. De plus, impossibilité de joindre aux courriers la liste des PCB départementaux pour qu'ils puissent identifier ces organismes.
- Difficulté pour les débiteurs qui bénéficient de mesures ou d'un plan d'apurement de respecter les échéances prévues en raison d'une capacité de remboursement jugée par eux trop élevée ; ce qui explique une majorité de redépôts et de nombreuses contestations infructueuses auprès des magistrats.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Non-respect des effacements en fin de plan par certains créanciers, notamment lorsque la créance a été cédée à un organisme de recouvrement, avec reprise des poursuites envers les débiteurs.
- Absence d'habilitation à CAFPRO pour les dossiers hors rayon d'action.
- Communication avec des tiers : les notaires nous interrogent souvent pour la validation d'une opération immobilière, voire sollicitent un accord sur le montant de la transaction. Le secrétariat étant soumis au secret professionnel, cela peut générer des difficultés dans la finalisation de la vente.

Date : le 17/02/2022

  
Le président de la commission,

  
Le secrétaire de la commission,

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>2 297</b>	<b>1 792</b>	<b>2 055</b>	14,7%	-10,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	38,3%	37,1%	33,3%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	20,2%	11,4%	10,1%		
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>2 285</b>	<b>1 794</b>	<b>1 872</b>	4,3%	-18,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,4%	8,6%	6,8%		
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>107</b>	<b>66</b>	<b>81</b>	22,7%	-24,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	33,6%	27,3%	45,7%		
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>2 299</b>	<b>1 809</b>	<b>1 877</b>	3,8%	-18,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,2%	48,0%	49,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	49,7%	49,8%	49,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,4%	1,0%	0,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	48,9%	49,3%	50,6%		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>2 443</b>	<b>2 148</b>	<b>2 249</b>	4,7%	-7,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,8%	4,3%	6,2%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,4%	3,1%	3,6%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	47,9%	47,4%	44,3%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,3%	0,7%	0,2%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,4%	7,6%	7,7%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	2,0%	2,4%	2,1%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,4%	5,2%	5,6%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,1%	37,0%	38,0%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	30,0%	30,8%	28,5%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	18,3%	16,9%	16,0%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	4,1%	6,1%	9,5%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	81,3%	81,3%	75,1%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	16	10	4		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	13	14	20		

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3,6%	4,7%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	44,3%	43,7%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	7,7%	8,7%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	38,0%	36,6%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,1%	77,9%	76,3%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>HERAULT</b>	<b>Dettes financières</b>	52 342	1 543	6 487	66,6%	82,5%	14 472	3,0
	dont dettes immobilières	22 709	203	310	28,9%	10,8%	96 475	1,0
	dont dettes à la consommation	28 089	1 389	5 193	35,7%	74,2%	12 676	3,0
	dont autres dettes financières	1 545	812	984	2,0%	43,4%	886	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	8 973	1 337	4 314	11,4%	71,5%	3 063	3,0
	<b>Autres dettes</b>	17 291	1 143	2 731	22,0%	61,1%	2 175	2,0
	<b>Endettement global</b>	78 606	1 871	13 532	100,0%	100,0%	18 334	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>OCCITANIE</b>	<b>Dettes financières</b>	279 937	7 595	33 146	65,2%	79,9%	14 281	3,0
	dont dettes immobilières	128 482	1 210	1 924	29,9%	12,7%	93 338	1,0
	dont dettes à la consommation	144 655	6 684	26 257	33,7%	70,3%	12 381	3,0
	dont autres dettes financières	6 800	4 022	4 965	1,6%	42,3%	814	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	64 885	7 256	26 249	15,1%	76,3%	3 435	3,0
	<b>Autres dettes</b>	84 477	5 524	12 514	19,7%	58,1%	1 920	2,0
	<b>Endettement global</b>	429 298	9 510	71 909	100,0%	100,0%	17 576	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0